



BILAN SANITAIRE POIS PROTEAGINEUX 2022

Cette année, chaque semaine, le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) a été composé à partir de 8 parcelles en pois de printemps et 1 en pois d'hiver au maximum pour un total de 12 parcelles potentiellement suivies (engagement de début de saison).

Ce dispositif témoigne d'un assolement Hauts de France moyen 2022 en pois en baisse, baisse à relier aux difficultés rencontrées par les pois d'hiver en 2021 et par la concurrence des autres cultures que ce soit en terme de rentabilité ou de facilité de conduite de culture.

Cette tendance 2022 devrait s'inverser en 2023, sans distinguer les pois d'hiver ou les pois de printemps sous l'impulsion de 2 leviers :

- Le levier diversité d'assolement nécessaire pour répondre aux exigences de la PAC
- Le levier agronomique de plus en plus recherché face à des difficultés croissantes en désherbage de façon générale.

Localisation des parcelles - campagne 2022

Commune	Département	OBSERVATEUR	Variété	Date de semis
FREVILLERS	62	CRA NPDC	BOLDOR	09/03/2022
FLAVY-LE-MARTEL	2	CERESIA	KAYANNE	13/03/2022
BETTENCOURT-RIVIERE	80	ETS BULLY	ASTRONAUTE	01/03/2022
SAPONAY	2	CERESIA	KAYANNE	10/03/2022
NIZY-LE-COMTE	2	CERESIA	KAYANNE	02/03/2022
NOMAIN	59	CRA NPDC	equinox	23/03/2022
COTTENCHY	80	FREDON PICARDIE	ORCHESTRA	02/03/2022
BONNEUIL-LES-EAUX	60	SRAL	boogie	25/03/2022
LE HERIE-LA-VIEVILLE	2	CA 02	SAFRAN	05/02/2022
LE BOISLE	80	CA 80	BAGOO	22/03/2022
AIRAINES	80	SRAL PICARDIE	ALBUM	07/03/2022
BELLOY-SUR-SOMME	80	CA 80	pois vert	14/03/2022

Les parcelles sont essentiellement issues des départements de l'Aisne et de la Somme

Le suivi tordeuses 2022

Le suivi tordeuse 2022 a démarré le 23 mai.

- ⇒ Dès la première semaine, l'activité est jugée forte avec deux sites qui ont déjà atteint le seuil alimentation humaine.
- ⇒ Les trois semaines suivantes (BSV 16, BSV 17 et BSV 18), les conditions météorologiques n'ont pas été favorables au vol de tordeuses et les piégeages restent restreints.

Mais comme observé ces dernières années, les sites de BETTENCOURT et AIRAINES dans la Somme montrent une activité plus élevée que les autres mais malgré tout plus faible que celle connue en 2021.

- ⇒ La semaine du 24 juin, un coup de chaleur a permis des piégeages plus soutenus, mais à l'approche de la fin floraison des pois. Cette fin de cycle a été accélérée par ce coup de chaud.

Niveau de piégeage de quelques parcelles

LIEU	STADE	TOTAL CAPTURE					Progression dernière semaine
		au 23 mai	au 30 mai	au 7 juin	au 14 juin	au 21 juin	
02 FLAVY LE MARTEL	FIN DE CYCLE	66	80	162	178	178	
02 HERIES LA VIEILLE		100				282	
80 AIRAINES		76	170	305	432	127	
80 LE BOISLE		60	98	124	184	60	
80 BELLOY SUR SOMME			190	220	326	106	
59 NOMAIN		5	10	16	136	120	

Au final, un seul site a dépassé le seuil Alimentation animale cette année, mais tous ont dépassé le seuil alimentation humaine.

Comme tous les ans, il faut constater une forte hétérogénéité de pression selon les secteurs.

Le secteur de AIRAINES dans la SOMME est particulièrement concerné ceci lié à un historique assolement pois important. A l'opposé les départements ou parcelles les plus au Nord avec des assolements moins « chargés » en pois sont nettement moins concernés par la problématique tordeuse.

Dans tous les cas, la pression « tordeuse » 2022 a été plus faible qu'en 2021, année avec une pression tordeuse jugée élevée.

Pour rappel le seuil est fixé :

- ⇒ à 100 captures cumulées en production destinée à la semence ou à l'alimentation humaine.
- ⇒ à 400 captures cumulées en production destinée à l'alimentation animale.

Ceci du stade gousses plates du second étage jusque fin floraison +8-10 jours.

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture et le ministère chargé de l'écologie, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribuée au financement du plan Ecophyto.

Directeur de la publication : Laurent Degonne - Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Hauts-de-France.

Animateurs filières et rédacteurs : Céréales : M. Lheureux - Chambre d'Agriculture la Somme, T. Denis et E. Gagliardi - Arvalis Institut du Végétal, C. Sagnier - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais. Colza : C. Sagnier - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais, M. Roux Duparque - Chambre d'Agriculture de l'Aisne, N. Latrave - Terres Inovia. Maïs : V. Duval - Fredon Picardie, Protéagineux : H. Georges - Chambre d'Agriculture de la Somme. Lin : H. Georges - Chambre d'Agriculture de la Somme.

Betteraves : O.Ley, Y. Debeauvais, F. Courtaux - ITB, C. Sagnier - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais.

Avec la participation de : ACTAPPRO, AGORA, Agro-Vision, ARVALIS Institut du végétal, ASEL 02, BASF, Bayer Cropscience, CALIPSO, CAPSEINE, CERESIA, CER 60, CETA de Ham-Vermandois, CETA des Hauts de Somme, CETAs de l'Aisne, Chambres d'Agriculture des Hauts de France, Chambre d'Agriculture d'Île de France, COMPAS, Coopérative de Milly-sur-Thérain, Ets Bitz, Ets Bully, Ets Charpentier, Florimond Desprez, FREDON Picardie, Groupe Carré, INRA, Institut de Genec, IREO de Flixecourt, ITB Nord-Pas de Calais, ITB 02, ITB 60, ITB 80, Jourdain, KWS, La Flandre, L.A. Linière, LEGTA de l'Oise, Lycée Agro Environnemental Tilloy les Mofflaines, Nord Négoce, NORIAP, PHYTEUROPE, Saint Louis Sucre, SANATERRA, SARL LINEA, SETA de Bapaume, Soufflet Agriculture, Ternovéo, Terros, Terres Inovia, TEXTILIN, UCAC, Uneal, Union de la Scarpe, Valfrance, Van de Bilt, Vanderhave, Van Robaey Frères, Vaesken, VIVESCIA, M. Collin, M. Dereudre, Bertrand Coustenoble, Marc Delaporte, Frédéric Garache, Vincent Guyot, Jean Marie Ratel, Benoit Vandaele, Hervé Vanderhaeghe, Mme Christine Machu (EARL du moulin de pierre).

Coordination et renseignements : Aurélie Albaut - Chambre d'Agriculture de la Somme, Samuel Bueche - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais

Mise en page et diffusion : Christine DOUCHET et Sylvie CAVEL - Chambre d'Agriculture de la Somme

Publication gratuite, disponible sur les sites Internet de la [DRAAF Hauts-de-France](#) et des [Chambres d'Agriculture Hauts-de-France](#)

Avec la participation de :

